

Grenoble, le 22 mai 2007

L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du département
de l'Isère

à

Madame Aude AZNAVOUR
13, rue du Dauphiné
38000 GRENOBLE

Division
des Elèves (D.E.L.)

Bureau
des sorties scolaires

Réf N°
Affaire suivie par
Annick BERNARD

Téléphone
04 76 74 78 46
Télécopie
04 76 74 78 20

TLJ sauf vendredi a.m.
Courriel :
ce.38i-del-sorties-scol
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que suite à l'entretien en date du 15 mai 2007, j'ai décidé de vous accorder un agrément pour participer à l'encadrement des élèves dans la discipline suivante : **ESCALADE.**

Cet agrément vous est accordé pour la durée de l'année scolaire 2006 - 2007 . Il sera reconduit tacitement sans nouvelle formalité, sous réserve que la déclaration auprès du Préfet – carte professionnelle – soit en cours de validité.

Votre numéro d'agrément est le suivant : **EPSESC07051500039.**

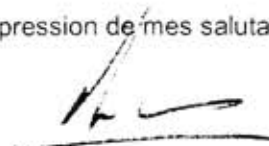
Je vous précise que **ce numéro vous sera demandé avant toute intervention, en même temps que cette décision d'agrément.**

Cette décision me donne l'occasion de rappeler les conditions générales dans lesquelles doivent se situer les activités des intervenants extérieurs :

- L'action des intervenants doit s'intégrer dans le projet pédagogique de la classe et de l'école.
- Les intervenants extérieurs ne peuvent se substituer aux maîtres qui, en tout état de cause, restent seuls responsables de l'enseignement donné dans la classe et de son organisation.
- L'agrément ne saurait interférer avec la gestion statutaire de ce personnel.

Je vous rappelle que **l'agrément peut être suspendu ou retiré à tout moment dès lors que le justifie les règles de l'Education Nationale.**

Je vous prie d'agrèer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Jacques AUBRY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU PREMIER DEGRÉ

Option **ESCALADE**

est attribué en application de l'arrêté du **16 novembre 2006**

à M **ademoiselle Aude AZNAVOUR**

Né(e) le **19 mai 1977** à **Paris (75)**

N° **025-06-177** A **BESANCON**, le **17 novembre 2006**

Le Titulaire,



Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,



Aude MORVAN-JUHUE